

Arrêté n° 2026-351/PR du 22 avril 2026
portant délégation de signature à M. Néko Hnepeune premier vice-président de
l'assemblée de la province des îles Loyauté

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2026-351/PR du 22 avril 2026 portant délégation de signature
à M. Néko Hnepeune premier vice-président de l'assemblée de la
province des îles Loyauté

JONC du 22 mai 2026
Page 11486

Article 1^{er}

M. Néko Hnepeune, premier vice-président de l'assemblée de la province des îles Loyauté, reçoit délégation du président de l'assemblée de province à l'effet de signer, tous actes, arrêtés, décisions, marchés, conventions, documents et correspondances concernant les compétences de la province dans les domaines suivants :

- Budget et Finance,
- Administration générale
- Fonction publique
- Système d'information,
- Planification et évaluation des politiques publiques.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté et notifié à l'intéressé, et publié au Journal officiel de la NouvelleCalédonie.